

Communiqué de presse

Nantes, 26 janvier 2022

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Hôtel du Département
3, quai Ceineray
CS 94109 – 44041 Nantes cedex 1
loire-atlantique.fr

CONTACTS PRESSE :

service.presse@loire-atlantique.fr – 02 40 99 11 13
Laurence Corgnet : 02 40 99 17 45
Anaïs Hubert : 02 40 99 09 61
Nolwenn Lijeour : 02 40 99 16 68

Loire
Atlantique

Adoption de la loi sur la Protection de l'enfance

Michel Ménard : « Une loi qui conforte le rôle des Départements dans la protection des enfants »

En Loire-Atlantique, près de 6 000 enfants et jeunes majeurs sont pris en charge par l'aide sociale à l'enfance parmi lesquels environ 2 800 sont accueillis en établissements ou en familles d'accueil et 3 200 font l'objet d'une mesure éducative à domicile.

Le Département de Loire-Atlantique devrait consacrer 179 M€ à la protection de l'enfance et aux familles en 2022 (avec une augmentation de 18 M€ par rapport à 2021), un budget volontariste qui témoigne de la priorité donnée à cette politique par la nouvelle majorité départementale. À titre d'exemple, 15 M€ supplémentaires seront dédiés à l'accompagnement des jeunes confiés.

Michel Ménard, président du Département de Loire-Atlantique, rappelle : « Les enfants sont l'avenir de notre société mais aussi l'un des publics les plus vulnérables. Garantir leurs droits, le droit à une vie décente, à un logement, à une éducation ou encore à la protection, et travailler à l'amélioration de leurs conditions de vie en prévenant les situations de maltraitance est un enjeu sociétal majeur. C'est une priorité de l'action publique départementale. **Je considère qu'il est de notre devoir de garantir à tous les enfants de Loire-Atlantique les mêmes chances et les mêmes droits.**

Cette nouvelle loi sur la protection des enfants ne répond pas à tous les sujets et ne réglera pas la souffrance, les difficultés, les carences affectives ou éducatives des enfants faisant l'objet d'une protection. Pour autant, elle a le mérite d'exister, d'avoir engendré des réflexions, des échanges, des débats.

Cette loi vient conforter la place des Départements et reprend des expérimentations initiées par les Départements : c'est le cas en Loire-Atlantique, avec les **contrats jeunes majeurs** que nous avons mis en place depuis 2018 et volontairement étendus jusqu'aux 25 ans du jeune depuis 2020. Cette évolution législative va dans le sens de la politique mise en place de longue date par le Département de Loire-Atlantique.

Les Départements, chefs de file de la protection de l'enfance, doivent tous assumer leurs responsabilités afin de protéger tous les enfants quelle que soit leur situation, mais j'appelle l'État à assumer les siennes, notamment pour ce qui relève de la justice. Je viens justement d'interpeller le gouvernement, au côté de 22 autres Départements sur l'arrêt du financement des consultations familiales. »

Les chiffres clés en Loire-Atlantique

- En 2021, environ 6 000 jeunes concernés par une mesure ou suivi de l'Aide sociale à l'enfance (un chiffre en constante augmentation, + 1 000 par rapport à 2013) dont 2 800 confiés à l'aide sociale à